

PROCES - VERBAL 8/2026

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbaux des séances du 24 juin et du 26 août 2026	1
1. Communications	1
1.1 Communications du Bureau	1
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	4
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	6
2.1 Élection d'un membre suppléant à la Commission des pétitions pour le groupe UDC	6
2.2 Élection d'un membre suppléant à la Commission des pétitions pour le groupe Union Pulliérane	6
2.3 Préavis 17-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz - Etudes de projet (SIA 32 à 41) Crédit demandé CHF 400'000.00 Deuxième débat	6
2.4 Préavis18-2026 Autorisation générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2026-2031	12
2.5 Préavis 19-2026 Autorisation générale de plaider	15
2.6 Préavis 20-2026 Modification du règlement communal sur l'aide au logement AIL	16
2.7 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	19

2.8	Propositions individuelles	20
2.8.1	Postulat 04-2026 « Pour des cheminements piétons ombragés à Pully : renforçons l'arborisation de nos rues ! » Mme Carinne Domingos, Les Vert·e·s	20
2.8.2	Interpellation 06-2026 « Cohabitation multimodale et protection des piétons. La sécurité des piétons est en danger en raison de la circulation de certains cyclistes et des Vélos Lime » Mme Karine Hirsch-Lorenz et M. Maxime Zysset, PLR	22
2.8.3	Interpellation 07-2026 « La sécurité du Musée d'art de Pully est-elle conforme à l'état de l'art en la matière » Mme Lena Yersin, UDC	23
2.8.4	Interpellation 09-2026 « Plan Canicule - Des évolutions prévues pour Pully ? » Mme Céline Gandar, les Vert·e·s,	23
2.8.5	Interpellation 10-2026 « Fortes chaleurs - quelles mesures pour les travailleurs les plus exposés ? » Mme Céline Gandar, les Vert·e·s,	24
2.8.6	Interpellation 11-2026 « Moustique tigre à Pully » Mme Line Zolliker, PS	24
2.9	Divers	24
2.9.1	Sentier de la Chandelar M. Bertrand Yersin	24
2.9.2	Ecriture inclusive dans un document de la ville de Pully M. Olivier Burnet	25
2.9.3	Journée des seniors - Mercredi 7 octobre 2026 - Maison Pulliérane M. Gérald Cuche	26
2.9.4	Prise de congé - Démission du Conseil communal Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer	26

Le Président :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des collaborateurs de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Monsieur le Pasteur David Freymond qui nous faites encore le plaisir d'être présent ce soir,
je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés :

Mmes Caroline Ferasson, Liuna Jung, MM. Olivier Constantin, Philippe Conus, Jean-Marc Duvoisin, Guillaume Ferasson, Jérôme Gaudin, Luca Lazzari, Jean-Marc Pasche, Roger Zimet

Retard :

Mmes Odile Cuénoud González, Karine Hirsch-Lorenz, Line Zolliker, M. Michael Reichen.

Avant de passer à l'appel, je me permets de souhaiter un très joyeux anniversaire à Mme Tânia Gazzola.

Nous allons procéder à l'appel habituel. Celui-ci est maintenu de manière orale pour l'instant et je vous en dirai plus après. Merci d'activer vos boîtiers électroniques.

Je prie notre secrétaire Mme Francine Medana de procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 84 membres présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, je constate avec plaisir que le quorum est atteint

Les procès-verbaux des 24 juin 2026 et 26 août 2026 vous ont été transmis par Mme Medana notre secrétaire, je profite de la remercier pour tout son important travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

Nous allons maintenant procéder à un test afin de vérifier que tous les boîtiers fonctionnent correctement

La question posée est : les hirondelles ont-elles deux ailes ?

Le bouton vert, pour voter oui, le bouton rouge, pour voter non, le bouton jaune c'est abstention,

Le vote est ouvert. Vous avez quinze secondes pour répondre. Le vote est clos.

84 personnes ont voté

Votre nom s'affiche à l'écran avec le choix de votre vote, je vous laisse en prendre connaissance. Les résultats sont affichés par parti. Merci de vérifier si le vote affiché sous votre nom correspond bel et bien à votre choix de réponse.

1. COMMUNICATIONS**1.1 COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le Président :**

En date du 23 septembre, le bureau a appris avec tristesse le décès de Monsieur Philippe Reigner. Celui-ci est survenu le 22 septembre dernier. Monsieur Reigner fut Conseiller communal lors de la dernière législature. Il fut membre de la Commission de

gestion ainsi que du Bureau du Conseil. Au nom du Conseil, nous adressons nos sincères condoléances à Madame Jacqueline Reigner, ancienne présidente de notre Conseil et je prie l'assemblée de se lever, pour observer une minute de silence.

Votations fédérales et cantonales du dimanche 27 septembre 2026

La participation des citoyens de notre commune est de plus de 57%, la plus élevée de toutes les villes du canton, ce qui est des plus réjouissants.

Les résultats sont similaires aux résultats cantonaux ;

Premier objet fédéral, « Sauvegarder la neutralité suisse » est refusé à 78%.

Le second objet fédéral « Pour une alimentation sûre » est refusé à 75%

L'objet cantonal, proposant la baisse d'impôts, est accepté à 56%.

Je remercie le bureau et les personnes qui ont participé au dépouillement pour tout leur travail, que ce soit l'administration communale en amont du jour du vote, comme les personnes présentes le dimanche matin.

Mesdames et Messieurs, j'aurai plusieurs autres communications à vous faire avant de débiter pleinement la séance. J'essaierai d'être le plus synthétique possible.

Je me permets d'abord de rappeler quelques points organisationnels.

Le premier concerne les obligations des membres du Conseil communal ;

le 28 février prochain, les élections cantonales auront lieu. Le Bureau et la Municipalité attendent la présence de tous les membres du Conseil pour participer au dépouillement.

Vous pouvez donc d'ores et déjà agender votre matinée du dimanche 28 février 2027.

Les précisions seront données en temps voulu par M. Stéphane Chevalier.

Ensuite je me permets de revenir sur les rapports des commissions ; notre secrétaire fournit à la présidence des commissions, ad hoc ou permanentes, un canevas pour la rédaction des rapports. Le Bureau attend des présidences le respect de ce canevas. De plus, les rapports doivent être transmis à Mme Medana imprimés et signés à la main et non avec une signature électronique. Il est tout à fait possible de les lui envoyer pour qu'elle en fasse l'impression et vous pourrez les signer le jour-même du Conseil.

De la même manière, je me permets de vous rappeler que tout amendement doit être transmis en format papier et signé aussi à la main. Cela peut-être lors du conseil mais il est préférable de les envoyer en avance. Le Bureau vous demande d'envoyer les amendements le plus tôt possible avant la séance du Conseil pour préparer le paramétrage de l'ordinateur de vote.

De même, vos postulats et motions doivent être amenées en papier et signées lors de la séance du Conseil, mais transmis électroniquement sept jours avant la séance, respectant ainsi le délai réglementaire.

Enfin concernant les chefs de groupes, le Bureau attend de vous que vous soyez informés de l'état de la liste des viennent-ensuite ; en cas de démission dans un groupe, c'est à vous de vérifier qui sera la personne qui viendra siéger, les éventuels renoncements, mais aussi c'est à vous de tenir informés dans les temps le représentant de votre groupe au Bureau pour la composition des commissions ad hoc. Si nous avons été un peu surpris par les délais de la séance du 26 août dernier, les membres du Bureau reçoivent l'ordre du jour le mercredi ou le jeudi et le Bureau se réunit le mercredi suivant, ce qui laisse environ une semaine pour choisir vos représentants dans les commissions.

Nous commençons ce soir la législature 2026-2031 avec des « vrais » préavis si vous me permettez l'expression et les premiers débats de fond, enfin !

Vous avez pu prendre connaissance de l'annexe concernant les discussions qui ont eu lieu entre les présidents de groupes et de partis, les membres de la Municipalité et les membres du Bureau. Si aucune décision formelle n'a été prise, une réelle volonté d'améliorer la qualité de nos débats a été exprimée par tout le monde durant la discussion et les points qui ont été retranscrits vont dans ce sens. Au nom du Bureau, je vous demanderai donc de les respecter le plus fidèlement lors de vos interventions durant les prochaines séances. Les personnes présentes ont décidé de se réunir à nouveau dans ce même format à l'issue de la séance du 3 mars afin de faire le point sur ce premier semestre. Le Bureau se réunira le 27 janvier et là, il décidera de proposer des éventuelles modifications du règlement et des manières procéder en fonction de la manière dont se seront déroulées les premières séances de cette législature.

Mais pour l'instant, l'appel oral est donc maintenu et le début des séances est maintenu à 20h.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Je serai bref dans les communications concernant les événements auxquels j'ai été amené à participer.

31 juillet et 1er août

Le traditionnel bal des pompiers suivi de la fête nationale ont été des moments particulièrement festifs. Je remercie encore toutes les personnes qui ont aidé pour l'organisation de cet événement toujours rassembleur et si cher à tout le monde.

29 août

Apéritif de l'Association Pully Paudex Belmont

Ce moment a mis à l'honneur l'ensemble des associations et commerçants de notre commune et de ses voisines. Dans la volonté de nos autorités de donner plus de dynamisme au centre de la commune, l'implication de ces associations est cruciale et cet apéritif annuel particulièrement important pour mieux les connaître. Là aussi, je remercie les organisateurs de cet apéritif.

Dimanche 30 août

Dernier culte de notre cher pasteur David Freymond à Pully, ce culte comme les autres auxquels j'ai pu assister, fut un moment des plus sympathiques et je vous invite, quand vous en avez l'occasion, à aller l'écouter le samedi à 18h à Saint-François.

15 septembre

La traditionnelle cérémonie de promotion et d'assermentation de l'Association de sécurité est-lausannoise, l'ASEL

J'en profite pour remercier très sincèrement tous les agents et personnels qui contribuent à garantir la sécurité de nos concitoyens. Leur investissement sans faille est absolument fondamental pour assurer la qualité de vie de notre commune et la confiance réciproque que nous entretenons montre à quel point une police de proximité est cruciale pour une communauté. M. Chevallaz, qui présidez l'ASEL, je vous remercie de transmettre à tout le corps de police nos remerciements pour tout ce qu'ils réalisent au quotidien.

17 septembre

Vernissage de la magnifique exposition Cuno Amiet au musée d'art de Pully, exposition que je vous invite vivement à aller voir. Je souligne notamment la qualité du travail réalisé par l'équipe muséale et leurs collaborateurs. Cette exposition était aussi visible d'ailleurs lors de la traditionnelle « Nuit des musées » qui, comme chaque année, a attiré une foule nombreuse en ce samedi 26 septembre.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Nous avons reçu une lettre de démission que je vous lirai tout à l'heure lorsque la personne concernée, Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer, sera arrivée.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables quatre brochures relatives au SDEL et à l'aménagement urbain et un appel à l'idée pour donner des noms aux bâtiments du site du collège principal.

Je demande à la Municipalité si elle a d'autres communications à notifier. Ce n'est pas le cas.

Le Bureau et la Municipalité ont été informés d'un recours déposé contre la décision du Conseil communal du 3 juin 2026 relative au Plan partiel d'affectation « Chamblandes-Dessous ».

Celle-ci concernait un premier recours déjà déposé contre l'adoption dudit PPA. Ce plan partiel d'affectation avait été adopté le 6 décembre 2023 par le Conseil communal. Le 3 juin dernier, le Conseil communal dans sa majorité avait décidé d'adopter les conclusions du préavis qui déclaraient irrecevable la demande de réexamen du plan d'affectation « Chamblandes-Dessous ».

Ce mardi 15 septembre, Maître Martin Brechbühl a informé le Bureau du Conseil et la Municipalité qu'un nouveau recours a été déposé à la Cour de droit administratif et public contre la décision du Conseil communal de juin dernier. La Municipalité et le Bureau continueront de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier et à travailler étroitement ensemble sur celui-ci.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le bureau a reçu un postulat et cinq interpellations qui seront traitées à la fin de notre séance. Apparemment, l'été vous a inspirés, malgré ou grâce à la canicule, on dirait. Je prierai les personnes qui n'ont pas signé leur interpellation de venir le faire à la fin de la séance.

DISCOURS DU PRESIDENT

OUVERTURE DE L'ANNE POLITIQUE 2026-2027

Le Président :

Mesdames et Messieurs,

J'ai eu l'honneur d'ouvrir la législature 2026-2031 le 10 juin dernier, la tradition pulliérane attend de la présidence du Conseil un discours pour ouvrir son année présidentielle, j'ai donc le plaisir de le faire ce soir mais rassurez-vous, ce ne sera pas long.

Ce soir, comme je l'ai dit déjà, une vraie première séance du Conseil a lieu avec des premiers votes et des premiers débats de fond plus que de forme, je l'espère. La première d'une série de neuf séances où les opinions s'opposeront ou s'accorderont mais à chaque fois, je le souhaite, dans le but de défendre le bien commun. Il est évident que certains sujets, inévitablement, ne mettront pas tout le monde d'accord. Et même si je salue, sincèrement, la volonté de la Municipalité d'impliquer le plus grand nombre dans ses processus de réflexion, mais aussi d'essayer d'avoir les plus larges majorités possibles derrière ses projets, montrant par là le souhait de dépasser les différences partisans, certains thèmes resteront clivants par leur nature. C'est donc à vous toutes et tous de trouver des moyens de dépasser ces clivages car il est aussi du devoir de chacun parmi vous, membres du Conseil communal comme de la Municipalité, de faire

avancer la Commune pour répondre aux défis qui nous attendent. Une Commune sans projet est une Commune qui meurt, certains ont des souvenirs peu réjouissants du début des années 2000 lors desquelles nous vivions une période dure et qui s'est caractérisée par un arrêt de nombreux projets. Le retard qui s'en est suivi a pesé sur la qualité de vie de chacune et chacun de ses habitants.

Aujourd'hui, l'état de nos finances risque de nous mener vers une situation similaire. La Municipalité a cependant clairement fait comprendre son souhait de prioriser les projets et par conséquent, a exprimé l'ambition de mener à bien plusieurs projets, malgré les difficultés financières. Cette volonté doit être saluée et elle permet de concilier pragmatisme et vision à long terme. Elle devra trouver un écho au sein de notre législatif qui devra faire résonner toutes les convictions politiques et sociales qu'il représente. En espérant avoir, pour l'instant, résolu une grande partie des questions de formes qui ont pénalisé la qualité de nos débats lors de la dernière législature, j'invite toutes les personnes qui interviendront à défendre avec énergie et conviction la vision qu'elles jugeront la plus à même à faire progresser la qualité de vie de tous les habitants de la Commune, tout en respectant les valeurs des autres. Des convictions fortes n'impliquent pas forcément une incapacité à trouver des compromis, bien au contraire ; plus elles sont affirmées, mieux nous savons sur quoi transiger et ne pas transiger.

Dans tous les cas, il faudra des convictions fortes pour relever les défis qui nous attendent. Je dirais même que plus la situation est complexe, plus les convictions doivent être affirmées car ce n'est pas avec des demi-mesures que nous parviendrons à traverser cette période. Ce n'est pas non plus un appel au dogmatisme ; il n'y a rien de pire que l'incapacité à s'écouter les uns les autres et nous l'avons vécu. C'est bel et bien d'une vision dont nous aurons tous besoin et pas une vision qui s'arrête aux échéances électorales. Je me permets de citer ici une ancienne Première Ministre britannique, et non, Madame Gazzola, ce n'est pas Churchill cette fois, et, je vous surprendrai peut-être, mais il s'agit de Margaret Thatcher, dont les mesures effrayaient certains de ses ministres, et qui leur dit alors : « Nous ne nous faisons pas élire dans le but de remporter les prochaines élections. »

Si vous vous doutez bien que je ne partage pas le fond desdites mesures, je salue néanmoins l'ambition politique. Nous sommes toutes et tous élus pour cinq ans mais nous prenons des décisions qui doivent s'inscrire dans le long terme et qui auront des effets sur les générations futures. « Ne pas se faire élire dans le but de remporter les prochaines élections », comme elle le dit, signifie aussi ne pas prendre en otage notre démocratie directe par le biais du référendum par exemple, dans un pur objectif partisan et électoral pour couler des projets qui réunissent pourtant de larges majorités au sein de notre législatif.

Mesdames et Messieurs, je vous invite donc à voir cette législature qui s'ouvre non pas comme une période lourde lors de laquelle rien ne pourra être réalisé, mais plutôt comme une opportunité à saisir ; la majorité des membres de la Municipalité est nouvelle, un quart de notre assemblée a changé, saisissez cette occasion qui se présente, soyez imaginatifs et créatifs et ayez le courage de défendre vos idées car tant que cela sera pour le bien commun, la Commune ne vous en sera que redevable. N'oubliez pas de faire aussi chacune et chacun un pas les uns vers les autres, construisez des ponts, ou des passerelles, entre les différents groupes pour renforcer ainsi les projets que vous porterez devant notre législatif.

Très bonne législature à toutes et tous et vive Pully !

(Applaudissements)

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Nous passons maintenant aux premiers points de l'ordre du jour. Nous avons deux élections à effectuer ce soir pour compléter la commission des pétitions.

2.1 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions pour le groupe UDC

Le groupe UDC a un membre suppléant à nous proposer pour la commission des pétitions, je laisse la parole au groupe UDC pour nous présenter leur candidature.

M. Bertrand YERSIN :

Le Groupe UDC vous propose la candidature de Mme Anita Bonjour pour le poste de membre suppléante à la Commission des pétitions. Je pense qu'une grande partie de cette Assemblée connaît déjà Mme Anita Bonjour. Je vous remercie de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Y a-t-il une autre candidature dans la salle ? Ce n'est pas le cas, Mme Anita est Bonjour élue tacitement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.2 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions pour le groupe UP

Le Président :

Je donne la parole au groupe UP pour nous présenter leur candidature.

M. Remo KUONEN :

L'Union Pulliérane a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean-Marc Pasche pour le poste de suppléante à la Commission des pétitions, que je ne présenterai pas plus avant, puisque la plupart d'entre vous le connaissent déjà. Merci d'avance de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il une autre candidature dans la salle ? Ce n'est pas le cas, M. Jean-Marc Pasche est élu tacitement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Préavis 17-2026 **Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz - Etudes de projet (SIA 32 à 41) **Crédit demandé CHF 400'000.00****

Le Président :

Il s'agit donc du second débat qui a été demandé en juin dernier. Vous avez pu prendre connaissance du rapport. Puisque c'est d'un second d'ébat qu'il s'agit ici, le rapport ne sera pas à nouveau présenté, ce d'autant qu'il y a eu un changement dans la présidence de la commission des affaires régionales.

De la même manière, le préfet, M. Cédric Alber, m'a confirmé en date du 20 août que le vote d'entrée en matière ayant eu lieu en juin dernier, nous passons ou repassons directement au débat de fond sans voter sur l'entrée en matière.

J'ouvre donc le débat de fond sur ce préavis.

M. Antoine SCHÜTTEL demande la parole :

« Cette passerelle a bâti des ponts, entre nous et la législature précédente et nous les reportons à chaque fois, nous ne voulons pas voter, ne voulons pas voter »

En tant que nouvel arrivant au sein de ce conseil, j'ai pu constater qu'encre et salive ont déjà beaucoup coulé sur ce projet. La position du groupe des Vert·e·s de Pully vous est connue : claire et constante.

- Ce projet est cohérent avec une mobilité d'une agglomération. Nous ne regrettons pas que Pully se trouve en son sein.
- L'opportunité offerte par ce chantier CFF est unique.
- La sécurité qu'apporte ce projet pour les futurs usagers, bipède ou cyclopède, est nécessaire. Il ne manquera pas d'appeler les futurs usagers à renoncer à leurs véhicules et à soulager les habitants et ces bouchons matinaux. Nul parmi nous ne peut présumer des bénéfices qu'elle offrira à terme.
- Relier les hauts de Pully avec nos communes voisine nous paraît d'une importance capitale. Le Nord le mérite.
- Ce projet est largement subventionné par la Confédération et le Canton. A nous de nous en assurer le partenariat.
Je vois venir l'argument de la temporalité.
- Bien sûr que nous pourrions attendre, puisque le chantier des CFF ne commencera qu'en 2030. Mais à quoi cela servirait-il ? Et ne risquerions-nous pas de perdre une opportunité de financement dans le cadre du PALM, premier arrivé, premier servi.

L'argument de la clé de répartition défavorable à Pully, soit. Le véritable enjeu n'est pas là, pas maintenant. Honnêtement, après tous ces débats et ces tractations au sein de notre Conseil, passons à autre chose et votons en faveur de ce préavis. Affûter vos arguments et confions la tâche de renégocier de la clé de répartition du crédit d'ouvrage à notre Municipalité. Je leur fais confiance.

Ce projet a été approuvé par toutes les communes parties prenantes. Nos partenaires se posent une seule question : passera-t-elle la rampe ?

M. André STEHLIN :

Cette intervention est personnelle et n'engage pas le parti.

Je vous invite à refuser le préavis 17-2026 intitulée passerelle de Rochettaz. Le report des travaux par les CFF donnera à la Municipalité l'occasion de réexaminer et d'adapter le projet dans l'intérêt des Pulliérans, pulliérans résidant le long de ce tronçon de cette passerelle, ainsi que de réétudier la clé de répartition des coûts avec les communes concernées.

De refuser ce préavis tel que présenter donnera un avis fort et clair : que le Conseil communal ne s'oppose pas à ce projet mais incite les communes voisines à se mettre autour de la table afin d'établir enfin un cahier des charges à meilleure répartition.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Comme vous l'aurez constaté en lisant la synthèse des intentions de vote des groupes, le groupe PLR s'est prononcé à l'unanimité pour refuser les conclusions de ce préavis. Nous souhaitons toutefois expliquer clairement le sens de ce vote : notre refus n'est pas dirigé contre le principe de la création d'une passerelle de mobilité douce.

Depuis notre dernier débat, un élément essentiel a changé, on vient de le rappeler : nous savons aujourd'hui que nous disposons de davantage de temps. Lors des précédentes discussions, l'urgence constituait un élément déterminant. Il nous avait été expliqué que le calendrier ne permettait pas véritablement de reprendre le projet, notamment pour examiner sérieusement d'autres variantes du tracé. Cette contrainte temporelle n'est aujourd'hui plus la même. Dès lors que nous avons ce temps, utilisons-le.

Utilisons-le d'abord pour nous assurer que le tracé proposé est réellement le meilleur. La variante actuellement privilégiée soulève encore des questions, notamment en lien avec les parcelles concernées et les éventuelles expropriations. D'autres possibilités ont été évoquées, notamment au sud. Elles méritent d'être examinées sérieusement avant d'engager la suite du projet.

Utilisons également ce temps pour rouvrir la discussion sur la clé de répartition entre les communes partenaires. Cette question avait déjà suscité d'importantes réserves lors de notre précédent débat. Accepter aujourd'hui ce préavis avec la clé proposée risque de rendre sa renégociation beaucoup plus difficile par la suite.

À ce propos, il nous paraît nécessaire de rappeler, notamment à l'attention des collègues nouvellement élus, que la Commission des finances avait rendu un préavis financier négatif sur ce projet. Cette position ne figure pas dans le rapport de la CARI qui nous a été transmis à nouveau pour la séance de ce soir. Le contexte financier de notre commune nous impose plus que jamais de prioriser nos investissements. Lorsque nous décidons d'avancer, nous devons nous assurer que le projet retenu est le bon, que son coût est maîtrisé et que sa répartition entre les partenaires est équitable.

Je tiens donc à le souligner à nouveau : nous restons favorables, en principe, à l'idée d'une passerelle. Mais nous ne souhaitons pas nous enfermer aujourd'hui dans un cadre qui pourrait être amélioré. Notre position sur un futur projet dépendra naturellement de la solution qui nous sera présentée. Notre refus doit ainsi être compris comme une invitation adressée à la Municipalité à reprendre les discussions avec les communes partenaires, à élargir la réflexion sur le tracé et à renégocier la clé de répartition. La donne a changé. Prenons le temps de revoir la copie et de revenir avec un projet optimisé. C'est dans cet état d'esprit que le groupe PLR vous invite ce soir à refuser les conclusions de ce préavis.

M. Frédéric BRÜNDLER :

En venant ce soir, je me suis posé la question : quel saint j'allais invoquer pour plaider en faveur de cette passerelle dont nous débattons ce soir pour la seconde fois.

Nous sommes au commencement de cette législature, vous l'avez dit tout à l'heure dans votre discours d'introduction, Monsieur le Président, il faut voir loin.

Bien sûr, on entend les critiques, les craintes formulées à l'encontre du projet, mais il faut voir ce projet beaucoup plus largement avec nos partenaires, nos voisins, avec le fait aussi d'avoir à peu près 75% de financement du coût de réalisation et du coût d'étude. Pour préciser tous les éléments, à juste titre, qu'on souhaiterait améliorer dans ce projet, je vous invite à accorder ce crédit d'études à notre Municipalité pour qu'elle puisse précisément étudier les questions, dissiper les craintes, répondre justement aux interrogations qui ont été exprimées avec raison, sur la clé de répartition et peut-être sur d'autres options pour cette passerelle. Moi, je n'ai pas envie de couper l'herbe sous les pieds de notre Municipalité, je veux au contraire lui donner les moyens, c'est une nouvelle Municipalité en qui nous avons confiance et avec laquelle nous voulons avancer et c'est ce pourquoi, je vous invite, chères et chers collègues, à adopter ce soir ce crédit d'études pour que les études puissent être menées à bien, et que la Municipalité puisse nous revenir avec des propositions tangibles.

M. Jean-Claude MOULY demande la parole :

Les arguments techniques et financiers relatifs à ce projet ont été largement développés en commission, dans cette assemblée et dans la presse. Je ne les reprendrai pas. Je souhaite en revanche attirer votre attention sur un aspect trop peu évoqué jusqu'ici, celui des conséquences d'un refus sur la position de Pully au sein de notre région.

Ce projet ne se décide pas en vase clos. Il s'inscrit dans un cadre plus régional qui réunit Pully, Belmont, Paudex et Lutry. Or, les autres communes ont d'ores et déjà validé leur participation à une très large majorité. Un refus de notre part isolerait Pully au sein de notre district et au sein des assemblées intercommunales comme par exemple l'AGEEL, précisément au moment où s'engagent les discussions sur le renouvellement de la station d'épuration, un chantier qui s'étendra jusqu'à la prochaine décennie et qui portera sur un budget de plusieurs dizaines de millions de francs sans commune mesure avec le projet débattu ici.

Sans vouloir ramener la couverture à moi, j'ai été élu représentant de la commune de Pully au sein de ce conseil intercommunal, qui est l'un des éléments constitutifs de l'AGEEL et j'ai eu l'opportunité de discuter de la position de Pully dans le cadre du projet de la passerelle avec les représentants des autres communes. La qualité de nos relations intercommunales n'est pas anodine : elle conditionne directement notre capacité à défendre les intérêts de Pully dans les nombreux dossiers à venir.

Il y a ensuite une question de cohérence et de crédibilité. Pully est la commune la plus prospère de Suisse romande parmi celles de plus de dix mille habitants. Cette même commune voudrait renoncer par souci d'économie à un projet estimé au total à 15 millions, financé à plus de 75% par le Canton et la Confédération, ce qui enverrait un signal difficilement compréhensible, autant à nos partenaires communaux, au Canton, à la Confédération ainsi qu'à nos concitoyens qui semblent favorables dans leur majorité à la réalisation de ce projet, que je m'étais permis lors de ma précédente intervention de comparer au point de vue coût à une tasse de café par an et par habitant.

Si je peux me permettre encore un petit calcul, le montant presque « anecdotique » à 6 chiffres dont nous débattons depuis 3 séances a déjà largement contribué aux CHF 18'000.00 de jetons de présence des 100 conseillers ici présents alors que d'autres projets devisés à plusieurs dizaines de millions passent la rampe sans aucune discussion en quelques minutes. Cherchez l'erreur.

Alors montrons l'exemple. Dans un contexte international qui aujourd'hui n'invite pas particulièrement à la collaboration et à l'entente, dans lequel les différentes nations font davantage preuve d'individualisme que de solidarité, montrons à notre échelle, comment différentes communautés peuvent travailler ensemble et surmonter quelques différences, qui peuvent très bien s'aplanir avec le temps, afin d'œuvrer pour le bien commun et le futur de nos petits-enfants, comme je l'avais déjà dit la dernière fois.

Et n'oublions pas tout d'abord que nous parlons encore une fois ici d'un crédit d'études, censé nous apporter les éléments pour décider par la suite ou non de l'engagement dans un tel projet et qui nous apportera les réponses plus fines à nos interrogations légitimes. Au terme de ce débat, je crois que l'intérêt bien compris de Pully, sa crédibilité intercommunale et la cohérence de nos choix budgétaires convergent vers une seule conclusion raisonnable, l'acceptation de ce préavis et de ce crédit d'études pour un projet qui unit nos territoires et qui bénéficie d'un large soutien financier de notre Canton et de la Confédération.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

J'ai une question pour la Municipalité.

Est-ce que l'octroi de ce crédit d'études permet réellement d'étudier d'autres scénarios, en particulier le positionnement de cette passerelle au sud du viaduc ou pas ? Le préavis ne mentionne absolument pas cette possibilité, donc j'aimerais bien savoir si ce crédit d'études permet d'étudier un autre scénario que celui de la passerelle nord.

Mme Suzanne PETERS demande la parole :

Le groupe socialiste voudrait vous inviter à accepter ce préavis, ceci essentiellement pour trois raisons :

La première de ces raisons porte évidemment sur la mobilité douce et sur l'importance qu'à ce type de mobilité et la création de passerelles, on en a déjà longuement parlé et je crois que mon parti s'est largement exprimé sur ce point, je n'y reviens pas en particulier.

La deuxième raison porte sur les urgences, que mon collègue du PLR décrivait comme inexistante tout à l'heure ou plus existante actuellement. Pour nous, ces urgences existent et elles sont de deux types :

Le premier type porte sur le subventionnement et sur le mécanisme du subventionnement au sein du PALM pour lequel il a été mentionné précédemment que le premier arrivé est toujours le premier servi, le second porte sur la collaboration intercommunale qui a été mise en place dans le cadre de ce projet.

Nous l'avons souligné tout à l'heure, cela a été souligné par un de mes préopinants, Pully appartient à une coalition plus large, notamment dans le cadre du SDEL et dans ce cadre-là, les autres partenaires se sont déjà prononcés positivement pour ce préavis.

Nous sommes dans une situation, où, si nous n'allons pas dans le même sens, clairement nous manifestons un geste de défiance vis-à-vis de partenaires avec lesquels jusqu'à présent nous avons travaillé, pour la création de ce préavis, raison pour laquelle nous ne pouvons pas entrer en matière sur cette idée, sur ce principe, notamment également parce que la clé de répartition, qui est mise en avant comme étant défavorable à Pully. Dans le cas de figure, qui porte sur un montant qui est relativement négligeable puisqu'il s'agit effectivement d'à peu près CHF 180'000.00, qui en réalité ne représente la clé de répartition que pour ce qui est destiné à ce crédit d'études, la clé de répartition qui portera sur le crédit d'ouvrage qui suivra, pourra elle être parfaitement négociée, comme l'a mentionné la CARI qui voudrait que cela soit le cas et, dans ce cas de figure, on peut parfaitement partir sur un autre bilan. Pour nous, pour le groupe socialiste, cette clé de répartition du crédit d'études est parfaitement acceptable, elle est répartie d'une façon qui existait précédemment et qui a déjà été appliquée dans d'autres projets et qui peut pour nous parfaitement porter ses fruits.

La dernière raison pour laquelle nous recommandons, nous vous encourageons à accepter ce préavis, c'est qu'il n'y aura probablement pas beaucoup d'autres opportunités de travailler en commun avec les autres communes et de revenir sur des éléments qui nous permettraient d'avoir après l'étude des réponses plus claires à nos questions, la Municipalité y reviendra, nous paraît actuellement défavorable, menons ce crédit d'études, répondons à nos questions, mettons un terme à nos craintes respectives, qui sont évidemment légitimes et nous vous encourageons à accepter ce préavis.

M. Sébastien FAGUE, Municipal, demande la parole :

En réponse à la question de M. Yersin, je peux dire que les études préalables qui ont conduit à ce projet, ont déterminé déjà en fait que le tracé serait au nord des voies.

Dès lors, ce crédit d'études tel qu'il est proposé ici va dans le sens de ce qui a été décidé à ce jour, c'est-à-dire une passerelle telle que décrite dans le préavis, donc sur le tracé nord. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

M. David HÄUSERMANN demande la parole :

Pendant la commission, on parlait d'un subventionnement possible entre 60 et 70%. Aujourd'hui, on a la confirmation que 40% seront pris en charge par la confédération, les subventions cantonales seront autour de 20% et la stratégie vélo cantonale sera de 15%, donc on arrive à une fourchette haute des possibilités de subventionnement. Si ce crédit d'études n'est pas voté aujourd'hui, que se passera-t-il par la suite ? Est-ce qu'on retournera à une fourchette plus basse, soit 60% ? Merci pour votre réponse.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

J'avais déjà dit lors de la dernière séance que ce qui a été décidé par rapport au PALM pour la subvention de cette passerelle et de ce projet se chiffre à 40%, cela a été confirmé tout récemment, il est juste de dire qu'il y a également un fonds cantonal qui viendra apporter encore un 20% de subside et le fonds vélo canton, lui apporte encore la moitié de ce qui reste. Après un bref calcul, on arrive en effet cette fois à un 80% de subsides par rapport à ce projet et c'est vrai qu'il est lié à la version du PALM 2025, donc jusqu'à une réalisation en 2031. Après, si cela se réalise plus tard, il est toujours possible également de réinscrire ce projet dans le futur projet PALM qui sera discuté ultérieurement, mais en l'état, il est vrai que je peux confirmer ces chiffres par rapport aux subventionnements qui ont été annoncés.

M. David HÄUSERMANN demande la parole :

Donc, on ne peut pas affirmer aujourd'hui que dans le futur on aura encore droit à ces 80% de subventionnements, c'est à nouveau une fourchette entre 60 et 80%, si on repousse le projet aujourd'hui, cela me semble assez déterminant de savoir là maintenant si on risque de perdre environ 20% de subventionnement ou pas, c'est la question que je me pose et que je pose à la Municipalité, pourra-t-on garder ces 80% ou pas ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Effectivement, c'est un peu technique au niveau des subventionnements fédéraux et donc mécaniquement cantonaux, mais ce qu'a dit mon collègue Sébastien Fague est parfaitement correct, si le projet passe dans le projet d'agglomération 2025, celui qui vient d'être acté par la confédération, au projet d'agglomération suivant, il n'est pas du tout garanti que le taux de subventionnement restera le même pour l'ensemble du projet d'agglomération, pour ce projet spécifique aussi. Évidemment que le 40% de subventionnement fédéral et donc le 20% cantonal, sont pour le projet d'agglomération 2025, qui vient d'être accepté par l'office fédéral de l'environnement.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Je m'insurge contre deux affirmations que j'ai entendues, que je ne peux pas laisser passer.

La commune de Pully n'est pas une commune riche. Elle a des contribuables qui ont certainement des moyens, elle a une puissance fiscale qui est certainement supérieure à beaucoup d'autres communes, mais la commune elle-même, celle pour laquelle nous devons rendre des comptes n'est pas riche. Le tiers de son budget, de son compte de fonctionnement passe dans la péréquation, pour financer d'autres projets à l'ouest de Lausanne, pour ne pas la nommer. Donc, nous ne sommes pas une commune riche et nous aurons des arbitrages à faire durant toute cette législature qui seront difficiles, il ne faut pas l'oublier. Ce n'est pas parce que ces CHF 400'000.00 sont subventionnés à hauteur de 75%, qu'il faut penser que les CHF 100'000.00 qui devraient nous être imputés ne sont rien dans le calcul. On doit faire l'économie de toute dépense qui ne s'avère pas indispensable. C'est un premier point, nous ne sommes pas une commune riche.

Deuxième point, qui me semble important, ce n'est pas parce que nos chers voisins on dit oui à ce projet qu'on doit dire oui à ce projet. Chacun est maître chez soi. Je ne vois pas la motivation de suivre comme des moutons ce que nos voisins ont choisi. C'est leur liberté, c'est aussi la nôtre de dire non. Puis je terminerai alors qu'il n'y a pas meilleure solution, meilleure possibilité pour la commune, pour la Municipalité de renégocier cette fameuse clé de répartition, que la CARI a souhaité qu'elle soit renégociée, que plusieurs intervenants dans ce plénum ont déjà évoqué comme possibilité, la meilleure façon de renégocier cette clé, c'est de dire non au projet et de remettre le dossier sur la table. Si on dit oui, ben c'est clair qu'on va rester avec la répartition actuelle. Donc, la sagesse commande de dire non.

Mme Suzanne PETERS demande la parole :

Je reprends la parole brièvement, juste pour répondre à M. Margelisch sur deux points : la première chose, la CARI n'a pas demandé que la clé de répartition soit réévaluée pour le crédit d'études, la clé de répartition, selon la CARI, devrait être réévaluée pour le crédit d'ouvrage. La CARI s'est prononcée favorablement pour l'adoption du crédit d'études. Et puis, la deuxième chose, c'est par rapport à ce qui a été dit et la réponse à la Municipalité, merci beaucoup, il me semble que du point de vue cantonal, notamment après les votations de dimanche, les différents enjeux de financement vont être largement rediscutés, notamment le fonds vélo et il me semble que de ce point de vue-là, la réponse que avez donnée, devrait nous inciter à prendre garde à ce que nous faisons et à préserver cette marge de subventionnement qui nous est acquise si nous déclenchons maintenant le crédit d'études et qui sera perdue, si nous ne le faisons pas maintenant.

Le Président :

Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 17-2026.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : les conclusions du préavis 17-2026 sont refusées par 44 non, 42 oui et 2 abstentions.

2.4 Préavis 18-2026 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2026-2031

Le Président :

Nous passons maintenant aux quatrième et cinquième points de l'ordre du jour avec les préavis 18-2026 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la période 2026-2031 et préavis 19-2026 Autorisation générale de plaider ;

Ceux-ci ont fait l'objet de deux commissions différentes et de deux rapports. Nous allons les voter séparément, néanmoins je prierais M. Tristan Gratier, président des deux commissions, de présenter les deux rapports en même temps.

Ensuite, une fois la présentation de M. Gratier terminée, je prierai M. Logoz, président de la Commission des finances, de donner le préavis de la commission à propos du préavis 18.

Nous passerons ensuite au vote sur l'entrée en matière du préavis 18 et à la suite, la procédure habituelle. Cela vous convient-il ? Cela semble le cas, M. Gratier, je vous prie de venir sur l'estrade pour présenter les deux rapports des commissions.

M. Tristan GRATIER :

Le préavis 18-2026 peut, à première vue, paraître assez technique. Son enjeu est pourtant simple : il s'agit de fixer, pour toute la législature 2026-2031, les compétences financières que le Conseil communal accepte de déléguer à la Municipalité afin que celle-ci puisse gérer certaines situations sans devoir revenir systématiquement devant vous.

Cette pratique répond à un équilibre qu'il faut préserver entre deux exigences : d'une part, permettre à la Municipalité d'agir avec suffisamment de souplesse et de rapidité ; d'autre part, maintenir les compétences et le contrôle politique du Conseil communal. Le préavis couvre notamment les acquisitions et aliénations immobilières, certaines dépenses imprévues, les prises de participations, le placement de liquidités ainsi que l'acceptation de legs, donations et successions.

L'essentiel du débat de la commission s'est concentré sur trois sujets.

Le premier, et de loin le plus important, concerne la clause de célérité en matière immobilière. Cette clause permet à la Municipalité de saisir rapidement une opportunité immobilière lorsque les délais ordinaires du Conseil communal seraient trop longs, notamment dans le cadre du droit de préemption. Pour la nouvelle législature, le plafond proposé passe de 5 à 10 millions de francs, afin de tenir compte de l'évolution des prix de l'immobilier et de permettre à la Commune de rester en mesure d'acquérir des objets présentant un intérêt stratégique. Il faut toutefois relever que la Municipalité n'a pas utilisé cette clause durant la législature précédente.

La commission a naturellement voulu comprendre pourquoi ce plafond devait être doublé et quelles garanties subsistaient pour votre Conseil. C'est ici qu'un point important a été clarifié. Juridiquement, le Conseil communal ne peut pas déléguer sa compétence à la Commission des finances : la délégation est accordée directement à la Municipalité. En revanche, la Municipalité s'est engagée devant la commission à maintenir, dans les faits, une procédure de contrôle associant étroitement la COFIN. Avant une acquisition, elle consultera des experts immobiliers ; un préavis urgent sera soumis à la Commission des finances ; et elle s'est engagée à suivre son appréciation. En cas de préavis défavorable de la COFIN, l'acquisition ne sera pas réalisée. Le Conseil communal sera ensuite informé. La commission a considéré cet engagement comme une garantie importante et a demandé qu'il soit consigné au procès-verbal.

Le deuxième sujet concerne la suppression de la possibilité pour la Municipalité d'engager directement des crédits d'études inférieurs à CHF 100'000.00. Cette compétence existait depuis 2011. La Municipalité vous propose aujourd'hui d'y renoncer, notamment parce qu'elle n'est pas compatible avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 dès 2027. La commission s'est interrogée sur les conséquences pratiques de cette suppression. Il a été précisé que les études pourront soit être inscrites au budget lorsque les besoins sont suffisamment connus, soit faire l'objet d'un préavis spécifique, soit, selon les circonstances, être traitées dans le cadre des procédures de crédits supplémentaires.

Enfin, la commission a examiné les autres délégations proposées. Elles sont pour l'essentiel reconduites dans des limites déjà connues et relativement prudentes : CHF 100'000.00 par cas pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, CHF 10'000.00 par opération et CHF 50'000.00 sur la législature pour certaines prises de participation et CHF 100'000.00 par cas pour l'acceptation de legs, donations ou successions. Les comparaisons avec les autres villes vaudoises montrent d'ailleurs que Pully demeure, dans plusieurs de ces domaines, parmi les communes les plus restrictives.

Pour conclure, la commission a considéré que le dispositif proposé maintenait un équilibre satisfaisant entre la capacité d'action de la Municipalité et le contrôle du Conseil communal. Elle a notamment pris acte des garanties données concernant l'utilisation de la clause de célérité et le rôle de la Commission des finances.

Au terme de ses travaux, les neuf membres présents ont accepté le préavis : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La commission vous recommande donc à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis 18-2026 telles que présentées.

Le préavis 19-2026 concerne l'autorisation générale de plaider accordée à la Municipalité pour la législature 2026-2031.

L'enjeu est relativement simple : juridiquement, c'est le Conseil communal qui détient la compétence d'autoriser la Municipalité à agir en justice. Mais il peut lui déléguer cette compétence de manière générale pour la durée de la législature. L'objectif est d'éviter que le Conseil doive être saisi chaque fois que la Ville est partie à une procédure judiciaire ou administrative.

Cette délégation répond avant tout à un besoin de réactivité et de confidentialité. En effet, devoir exposer publiquement devant le Conseil les motifs d'une action en justice pourrait révéler à la partie adverse la stratégie, les arguments ou la position de la Commune. L'autorisation générale permet ainsi à la Municipalité d'agir comme demanderesse ou défenderesse devant toutes les autorités judiciaires et administratives, et lui donne également la possibilité de se désister, de transiger ou de recourir à l'arbitrage.

La commission a considéré que le principe de cette autorisation générale ne soulevait pas de difficulté particulière. En revanche, le débat a porté sur une question importante : comment garantir une information suffisante du Conseil communal sans compromettre la confidentialité des procédures en cours ?

Le texte initial prévoyait uniquement une information annuelle dans le rapport de gestion. Un commissaire a estimé que cela pouvait être trop tardif, en particulier pour des affaires sensibles ou importantes. Il a été rappelé qu'au cours de la précédente législature, le Conseil avait prévu une communication après chaque affaire jugée.

La discussion a donc permis de dégager un compromis plus équilibré. La Municipalité s'est engagée à renforcer la transparence, sans divulguer d'éléments susceptibles de nuire à la défense des intérêts de la Commune. Une information pourra ainsi être transmise au Conseil lorsqu'une affaire aura été jugée, avec notamment l'objet du litige et ses conséquences, en particulier financières. Le Chef de service a également indiqué qu'une information trimestrielle ou semestrielle pourrait être envisagée, avec les références permettant aux conseillers et conseillères de consulter plus en détail les décisions rendues.

Sur cette base, la commission a retenu un amendement au point 2 des conclusions. Il prévoit d'inviter la Municipalité à rendre compte au Conseil communal, par voie de communication lorsqu'une cause a été jugée, ainsi qu'à l'occasion du rapport de gestion, de l'usage qu'elle aura fait de cette compétence. La Syndique s'est engagée à soutenir cet amendement en plénum, croix de bois, croix de fer, si elle s'en délie elle ira en Suisse allemande.

En résumé, la commission a considéré que l'autorisation générale de plaider était nécessaire pour permettre à la Municipalité de défendre efficacement les intérêts de la Ville, tout en estimant qu'un effort supplémentaire de transparence envers le Conseil communal était justifié. Au terme des débats, les neuf commissaires présents ont accepté le préavis tel qu'amendé : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La commission recommande donc à l'unanimité au Conseil communal d'adopter le préavis 19-2026 avec l'amendement proposé.

Le Président :

Je prie maintenant M. François Logoz de présenter le préavis de la Commission des finances concernant le préavis 18-2026.

M. François LOGOZ :

Je serai bref, puisqu'en réalité le président de la Commission des finances doit intervenir quand il y a un préavis négatif. En l'espèce, c'est un avis positif et la commission soutient la position de la Municipalité quant au préavis 18-2026. Elle a émis un vœu qui a été repris par la commission et la Municipalité, en ce qui concerne le processus de décision en matière d'acquisition d'immeubles par voie de célérité.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 18-2026

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous passons maintenant au vote sur les conclusions du préavis 18-2026 à l'aide de vos boîtiers de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 18-2026 est accepté par 84 oui, 2 non, 0 abstention.

2.5 Préavis 19-2026 Autorisation générale de plaider

Nous passons maintenant à l'entrée en matière sur le préavis 19-2026.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

Mme Nathalie JAQUEROD, Syndique, demande la parole :

Je voulais vous dire que je me sens très bien à Pully, que je n'ai aucune intention de m'expatrier.

Et bien évidemment, la Municipalité se rallie à l'amendement qui a été proposé par la commission.

Le Président :

Est-ce que la parole est demandée quant à l'amendement proposé par la commission ?
Ce n'est pas le cas.

Nous allons voter sur cet amendement à l'aide des boîtiers.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement est accepté à l'unanimité, par 87 oui.

Je vous laisse vérifier à l'écran si vos votes ont été correctement enregistrés. C'est bien le cas,

Nous passons au vote maintenant sur les conclusions du préavis 19-2026.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 19-2026 est accepté à l'unanimité, par 83 oui.

Quelques personnes n'ont pas eu le temps de voter. Est-ce correct ? C'est bien cela.

2.6 Préavis 20-2026 Modification du règlement communal sur l'aide au logement AIL

Le Président :

Nous allons procéder de la manière suivante : j'ouvrirai la discussion sur l'entrée en matière, puis nous voterons sur celle-ci. Une fois acceptée, nous passerons au débat sur le fond du préavis.

Ensuite nous aborderons le règlement en lui-même et débattrons sur celui-ci. Nous prendrons les articles les uns après les autres. Si la discussion n'est pas demandée, l'article sera considéré comme adopté. Si des amendements sont proposés, nous ouvrirons le débat sur ces derniers et les voterons. Un amendement à une lettre ou un alinéa d'un article fait donc l'objet d'un vote, mais si les autres alinéas et lettres de l'article ne font l'objet d'aucune intervention, dans ce cas le reste de l'article est considéré comme adopté tacitement. Une fois le règlement passé en revue, nous voterons les conclusions du préavis.

M. Bründler, vous aviez la présidence de la commission, je vous invite à venir sur l'estrade pour présenter brièvement les conclusions de la commission.

M. Frédéric BRÜNDLER :

Le rapport détaillé ayant été transmis, je me limiterai aux principaux éléments ayant retenu l'attention de la commission ainsi qu'aux amendements proposés et débattus durant cette séance.

Le préavis n° 20-2026 poursuit trois objectifs principaux :

Premièrement, il adapte le règlement au transfert, intervenu le 1er juillet 2024, de la gestion de l'aide individuelle au logement de l'Office du logement à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique.

Deuxièmement, il simplifie le règlement communal en supprimant plusieurs dispositions qui reprenaient déjà le droit cantonal. Le règlement passe ainsi de quinze à onze articles.

Troisièmement, il introduit une dérogation en faveur de certaines familles monoparentales dont le logement compte deux pièces de plus que le nombre d'occupants. Dans ces situations, seule la part communale de l'aide sera versée, sans participation du Canton. L'impact financier maximal est estimé à ce jour à CHF 6'000 par année, pour environ trois situations.

Les discussions de la commission ont principalement porté sur le cercle des bénéficiaires. Deux amendements ont été proposés, déposés et débattus.

Le premier visait à étendre l'aide individuelle au logement aux personnes vivant seules. La commission a notamment relevé que le barème cantonal ne prévoyait pas cette catégorie. Une telle extension nécessiterait donc la création d'un dispositif communal spécifique et serait entièrement financée par la ville de Pully, sans participation cantonale. Cet amendement a été refusé par 4 voix contre 2 et 2 abstentions.

Le second amendement proposait d'ouvrir l'aide aux titulaires d'une autorisation de séjour de type B, alors que le règlement propose d'être réservé aux personnes de nationalité suisse et aux titulaires d'un permis d'établissement de type C. La commission a relevé que plusieurs communes vaudoises admettent déjà les titulaires d'un permis B et que, dans ce cas, la participation cantonale de 50% restait acquise. La Municipalité a toutefois défendu le maintien du permis C comme critère de stabilité et a précisé qu'une seule demande émanant d'un titulaire de permis B a été refusée en 2026. Cet amendement a été refusé par 5 voix contre 4, la décision ayant été départagée par la voix du président.

Les autres articles du règlement n'ont pas suscité de discussion particulière.

Au vote final, les conclusions du préavis ont été acceptées par 7 voix, sans opposition et avec 2 abstentions. Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission

recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis n° 20-2026 telles que présentées par la Municipalité.

Je remercie la Municipalité et ses services pour leur travail, leur disponibilité et la qualité de nos échanges durant la séance de la présente commission et je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité et quelques abstentions que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Règlement

Merci de lever votre carton orange pour demander la parole.

Je répète si la parole n'est pas demandée, l'article est accepté tacitement.

Article 1 - Définition

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 2 - Bases légales

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 3 - Ayants droits

Lettres a à f.

La parole est-elle demandée ?

M. Philippe STERN demande la parole :

Les Socialistes et Les Vert·e·s proposent un amendement à l'article 3, cet article qui définit les ayants droit à l'aide individuelle au logement.

Avant de vous présenter cet amendement, je voudrais simplement rappeler de qui nous parlons. Nous parlons de familles qui vivent à Pully depuis plus de trois ans, qui ne dépendent pas de l'aide sociale, donc qui sont financièrement autonomes.

Je pense que c'est important de le souligner car l'AIL a justement été pensée pour ces familles qui, à la suite notamment d'une séparation, peuvent soudainement se retrouver dans une situation financière beaucoup plus fragile. Il peut manquer quelques centaines de francs par mois pour pouvoir continuer à payer le loyer du logement familial.

L'idée est donc toute simple : plutôt que d'ajouter à la séparation, un déménagement, un déracinement des enfants, parfois un changement d'école et finalement une forme de double peine, le Canton et la Commune apportent ensemble le complément qui permet à cette famille de rester dans son environnement, là où elle vit parfois depuis des années.

Notre amendement demande simplement que cette aide soit également accessible aux titulaires d'un permis B. Aujourd'hui, Pully les exclut. C'est un choix politique communal car, comme il a été dit précédemment, le règlement cantonal admet les permis B. Toutes les communes vaudoises qui ont instauré l'AIL les admettent aussi, Nyon, Gland, Montreux, Vevey, Prilly, entre autres.

Il y a d'ailleurs quelque chose d'assez paradoxal dans le règlement que nous allons voter ce soir. Nous allons accepter dans quelques instants un nouvel article 5, et c'est une très

bonne chose, pour que Pully puisse déroger aux règles cantonales pour certaines familles monoparentales dans une situation très spécifique. Dans ces cas-là, le Canton ne paiera rien et Pully assumera seule l'aide. Mais pour une famille titulaire d'un permis B, pour laquelle le Canton est prêt à payer la moitié, nous refusons l'aide.

Pour nous, c'est difficilement compréhensible. C'est une différence de traitement fondée uniquement sur le statut de séjour entre des personnes qui vivent pourtant dans la même commune, depuis plusieurs années, et qui remplissent toutes les autres conditions. Ces personnes sont peut-être simplement vos voisins de palier.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cet amendement.

Le Président :

Nous avons reçu l'amendement signé, merci.

J'ouvre maintenant la discussion sur cet amendement.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'ai entendu les arguments de mon collègue. J'aurais voulu avoir un commentaire de la part de la Municipalité par rapport à la situation qui nous a été décrite. Il me semble quand dans le rapport de la commission ad hoc, on nous explique qu'il y a d'autres mécanismes et d'autres aides disponibles, j'aurais juste voulu avoir l'avis de la Municipalité sur les propos de mon collègue, qui ont l'air assez alarmants, alors qu'il me semble qu'il ait d'autres aides possibles, d'autres systèmes, c'est la raison pour laquelle sauf erreur, notamment, que cet amendement a été aussi refusé en commission.

M. Jean- Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Il y a effectivement plusieurs aides qui peuvent être apportées aux familles. La Municipalité n'a pas pris en compte l'aspect du permis B pas par rapport à ces aides, c'est que le permis B est renouvelable chaque année. Cela veut dire qu'il y a un delta entre le moment où il y a un renouvellement de permis B et toute l'analyse qui doit être faite avec les informations qui permettent de définir si cette famille en particulier a droit aux aides. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pris en compte les permis B dans l'analyse des propositions qui vous ont été faites.

M. Thomas J'ESPERE demande la parole :

Une petite interrogation peut-être, vous dites que c'est pour des questions pratiques par rapport au permis B et par rapport à ce delta comme vous dites. Cependant, beaucoup d'autres communes du Canton arrivent à le faire. Pourquoi pas nous ?

Mme Lorena MARIN GUEX demande la parole :

J'entends la position de M. Chevallaz par rapport au renouvellement du permis B de manière annuel, mais conformément au règlement sur l'aide individuel au logement qui précise dans son article 7 que l'aide est octroyée pour une année et que la demande pour cette aide doit être renouvelée par la personne qui la sollicite, il me semble que parler d'une année de renouvellement pour le permis B et du renouvellement de l'aide individuel, on est de toute manière dans une démarche administrative, donc, voilà !

Le Président :

Y a-t-il d'autres interventions concernant cet amendement ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'amendement, que je vous relis :

Article 3 - Ayants droits

Lettre C

Être de nationalité suisse, au bénéfice d'une autorisation d'établissement C *ou au bénéfice d'une autorisation de séjour B*

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement est accepté par 51 oui, 31 non, 7 abstentions

Est-ce que la parole est-elle encore demandée concernant cet article 3 - Ayant droits ?
Ce n'est pas le cas la discussion est close et l'article 3 amendé est adopté.

Article 4 - Autorité compétente

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 5 - Dérogation en faveur des familles monoparentales

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 6 - Démarches et pièces justificatives

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 7 - Octroi de l'aide

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 8 - Modification de la situation du bénéficiaire

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 9 - Sanction

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 10 - Recours

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Article 11 - Entrée en vigueur

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. L'article est adopté.

Est-ce que la parole est encore demandée sur l'entier de ce règlement et le fond de ce préavis ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions amendées du préavis 20-2026, Modification du règlement communal sur l'aide au logement, AIL.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 20-2026 amendé est accepté par 77 oui, 3 non, 6 abstentions.

2.7 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Le Président :

La Municipalité a-t-elle de réponses à des propositions individuelles qui leur seraient parvenues avant la fin de la législature ?

Ce n'est pas le cas.

2.8 Propositions individuelles

2.8.1 Postulat 04-2026 « Pour des cheminements piétons ombragés à Pully : renforçons l'arborisation de nos rues ! » de Mme Carinne Domingos, Les Vert·e·s, du 23 septembre 2026.

Le Président :

Le Bureau le considère recevable, nous allons commencer par écouter son auteure, puis je me prononcerai formellement sur sa recevabilité et nous écouterons ensuite la Municipalité, puis nous ouvrirons le débat de fond. Mme Domingos, vous avez la parole.

Mme Carinne DOMINGOS :

Je ne vais pas relire mon postulat que vous avez toutes et tous reçu par mail.

Cet été, nos corps ont été mis à rude épreuve par plusieurs épisodes de canicules.

Pour certaines personnes, je pense notamment aux personnes âgées et aux plus vulnérables, quelques centaines de mètres à pied sur un trottoir en plein soleil peuvent rapidement devenir pénibles.

D'où l'importance de végétaliser, d'arboriser et d'ombrager les cheminements les plus exposés, afin de lutter à la fois contre les coups de chaud humains et les îlots de chaleur urbains. Cette préoccupation de verdir harmonieusement notre ville n'est d'ailleurs pas nouvelle dans notre Conseil. En préparant cette intervention, je me suis plongée dans les archives de ces huit dernières années, où des conseillères et des conseillers sont intervenus sur ce sujet.

En 2019 déjà, feu Alexis Bally, les Vert·e·s déposait un postulat sur le réchauffement climatique et l'urbanisme, proposant notamment de planter des arbres pour apporter de l'ombre.

La même année, Lena Yersin, UDC, interpellait la Municipalité sur sa stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation.

Puis, en 2021, en début de législature, un postulat pour un Plan climat, porté conjointement par les Vert·e·s, le Parti Socialiste, les Vert'libéraux et l'Union Pulliérane, demandait notamment de lutter contre les îlots de chaleur en augmentant les surfaces arborées.

Cette préoccupation traverse donc les années et dépasse les frontières des partis politiques, qui sont parfois capables de construire ensemble des passerelles pour le bien commun.

La Municipalité a par ailleurs présenté, en mars dernier, la stratégie Réseau vivant, qui constitue une excellente base et fixe des objectifs en matière de biodiversité, d'arborisation et d'adaptation de nos espaces publics aux changements climatiques.

Ce postulat propose donc de passer de la stratégie à l'action en ciblant les besoins des pulliérans et pulliérans, en matière d'ombrage. L'objectif n'est donc pas uniquement de planter davantage d'arbres, mais de réfléchir à où les planter pour qu'ils répondent aussi aux besoins des usagères et des usagers de l'espace public circulant à pied.

Mesdames et Messieurs,

Les Vert·e·s vous invitent donc à accepter ce postulat, qui demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- d'intégrer systématiquement, la question de l'ombrage dans les futurs aménagements de rues et d'espaces publics ;
- d'identifier les rues qui manquent d'ombre ;
- de définir des secteurs prioritaires des îlots de chaleur et des d'équipements publics ;
- de planifier des plantations afin de tendre vers les objectifs d'arborisation fixés pour Pully dans les études réalisées par le SDEL ;
- de renforcer l'arborisation le long des cheminements en recherchant autant que possible une continuité de la canopée

- d'étudier d'autres solutions d'ombrage dans les secteurs là où planter des arbres est difficile ou voire impossible.

Le Président :

Le texte a été transmis dans les sept jours demandés par l'art. 67 al. 1 de notre règlement. Selon ce même article, il répond aux critères de recevabilité. Par ailleurs, il est conforme à l'art. 66 al. 1 lettre a) de notre règlement.

A moins que la parole ne soit demandée, il est donc jugé recevable.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, il est donc jugé recevable.

Je laisse la parole à la Municipalité, souhaite-t-elle prendre la parole à propos de ce postulat ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre maintenant la parole sur le fond de ce postulat. La parole est-elle demandée ?

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Nous partageons bien évidemment l'intérêt de développer l'ombrage et l'arborisation de nos rues.

Cela étant, ces enjeux figurent déjà dans le préavis d'intention n° 04-2026 consacré au Réseau vivant, présenté par la Municipalité au Conseil le 4 mars dernier, qui prévoit notamment le renforcement de l'arborisation et de la canopée. Renvoyer ce postulat à la Municipalité maintenant risquerait de générer un travail supplémentaire alors que la démarche est déjà engagée.

Nous souhaitons laisser la Municipalité poursuivre ce travail et présenter ses propositions, que nous examinerons le moment venu en tenant compte des besoins de notre commune. C'est dans cet esprit que le groupe PLR vous invite à classer ce postulat.

Le Président :

La discussion est toujours ouverte concernant ce postulat. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je me tourne vers Mme Domingos ; souhaitez-vous donc envoyer votre postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport ou souhaitez-vous l'envoyer à une commission ad hoc ?

Mme Carinne DOMINGOS :

Contrairement à ce qu'a dit ma préopinante, je pense que la Municipalité a actuellement tous les éléments en main pour avancer rapidement sur la réponse à ce postulat, donc je le renvoie directement à la Municipalité.

Le Président :

Pour un renvoi à la Municipalité, il faut la majorité des membres présents. Nous sommes actuellement 88, nous allons maintenant passer au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi à la Municipalité est soutenu par 53 oui, 22 non et 3 abstentions.

Le Président :

Nous passons aux interpellations.

Je demande aux auteurs des interpellations de ne pas relire leur texte, ceux-ci ont été transmis aux membres du Conseil par mail. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de brièvement résumer votre interpellation et de rappeler les principales questions que vous posez à la Municipalité.

2.8.2 Interpellation 06-2026 « Cohabitation multimodale et protection des piétons. La sécurité des piétons est en danger en raison de la circulation de certains cyclistes et des Vélos Lime »

de Mme Karine Hirsch-Lorenz et M. Maxime Zysset, PLR

Pour que ses auteurs puissent la développer, celle-ci doit être appuyée par au moins cinq membres de l'assemblée, conformément à l'art. 70 al. 2 de notre règlement. Je demande donc aux personnes qui appuient celle-ci de le faire en levant leur carton orange. C'est bien le cas, Mme Hirsch-Lorenz ou M. Zysset, vous avez la parole.

M. Maxime ZYSSET :

Nous constatons depuis quelques années une augmentation importante de l'utilisation des vélos électriques et des trottinettes électriques dans nos rues.

L'arrivée de Lime à Pully vient encore amplifier cette évolution, en mettant à disposition du public un nombre supplémentaire d'engins autopropulsés en libre-service. Je tiens d'emblée à préciser que je ne remets pas en question ce type de mobilité. Je pense au contraire que cette offre peut être intéressante, notamment pour ce que l'on appelle le « dernier kilomètre ». Et je me réjouis que cette nouvelle offre trouve un public nombreux. Mais davantage d'engins signifie également davantage d'utilisateurs qui doivent partager un espace public parfois très contraint.

À Pully, nous avons des ruelles étroites, des trottoirs, des quais et des espaces où la cohabitation entre les différents usagers peut être délicate. Le problème, ce n'est pas le vélo en lui-même. Le problème, c'est l'incivilité et la mise en danger des autres usagers. Lorsque certains circulent à vive allure sur des espaces réservés aux piétons, utilisent les trottoirs ou circulent à contresens, ce sont avant tout les usagers les plus vulnérables qui en subissent les conséquences.

Je pense également qu'une attention particulière doit être portée à notre jeune public. L'interpellation relève notamment que des vélos Lime semblent être utilisés par des mineurs, alors que cela contrevient aux conditions d'utilisation du service.

Je pense également qu'il ne faut pas opposer contrôle et développement de la mobilité. Si la situation l'exige, nous devons pouvoir faire respecter les règles, y compris par des sanctions. Sanctionner une infraction, ce n'est pas être anti-vélo : c'est simplement demander à chacun de respecter les mêmes règles.

L'objectif de cette interpellation n'est donc pas de remettre en cause le développement de ces nouvelles formes de mobilité ainsi que le service Lime, mais de nous assurer qu'elles puissent se développer dans un cadre permettant à chacun de se déplacer en sécurité. C'est dans cet esprit que nous avons déposé cette interpellation.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le Président :

Est-ce qu'une personne de la Municipalité souhaite prendre la parole ?

M. Sébastien Fague, Municipal demande la parole :

Comme il a été instauré, la Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

En attendant, je suggère à celles et ceux qui sont intéressés par la problématique Lime de se rendre sur le site de la ville de Pully qui a une FAQ qui répond déjà à passablement de questions qui peuvent se poser sur cette mobilité

2.8.3 Interpellation 07-2026 « La sécurité du Musée d'art de Pully est-elle conforme à l'état de l'art en la matière » de Mme Lena Yersin, UDC

Pour que son auteure puisse la développer, l'interpellation doit être appuyée par au moins cinq membres de l'assemblée.

Je demande donc aux personnes qui appuient celle-ci de le faire en levant leur carton orange. C'est bien le cas, Mme Lena Yersin vous avez la parole.

Mme Lena YERSIN :

Le spectaculaire cambriolage du musée du Louvre en octobre 2025 a suscité en Suisse des commentaires plutôt condescendants. Ce braquage mettait en évidence de graves lacunes de sécurité indigne du célèbre musée parisien et qui paraissait inconcevable chez nous.

Or, un mois plus tard, le Musée romain de Vidy était cambriolé et perdait une précieuse collection de pièces d'or anciennes. En outre, un gardien a été frappé et ligoté. Puis, en août dernier, les cambrioleurs s'emparaient en quelques minutes d'une dizaine de pendules de grande valeur au Musée de l'horlogerie du Locle.

Ces événements semblent avoir provoqué une prise de conscience salutaire, tout au moins chez certains responsables de musées en Suisse.

S'agissant du Musée d'art de Pully, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La sécurité des œuvres et du personnel du Musée d'art de Pully a-t-elle fait l'objet d'une analyse de risque récente ?
- Si oui, quelles en ont été les conclusions ?
- Des mesures correctrices sont-elles nécessaires ?
- Si oui, ces mesures ont-elles été d'ores et déjà planifiées ?

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses.

Le Président :

Est-ce qu'une personne de la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Mme Nathalie JAQUEROD, Syndique, demande la parole :

Mme la Conseillère Yersin, pour votre interpellation comme pour les autres interpellations qui sont déposées ce soir, vous recevrez une réponse écrite pour la prochaine séance.

Le Président :

L'interpellation 08-2026 de M. Bertrad Yersin sera traitée dans le point des « Divers », comme je vous en ai informé précédemment.

2.8.4 Interpellation 09-2026 « Plan Canicule - Des évolutions prévues pour Pully ? » de Mme Céline Gandar, les Vert·e·s,

Encore une fois, pour que son auteure puisse la développer, l'interpellation doit être appuyée par au moins cinq membres de l'assemblée.

Je demande donc aux personnes qui appuient celle-ci de le faire en levant leur carton orange. C'est bien le cas, Mme Céline Gandar vous avez la parole.

Mme Céline GANDAR :

Le groupe des Vert·e·s de Pully propose deux interpellations au sujet des canicules de l'été 2026 en demandant des informations sur les mesures prises par la Municipalité pour s'adapter à ces épisodes de fortes chaleurs qui vont être, à l'avenir, plus intenses et plus fréquents. En effet MétéoSuisse prévoit qu'en 2050 un été comme celui-ci sera considéré comme dans la moyenne, voire légèrement « frais ».

Il est donc tout à fait d'actualité de parler d'adaptation aux changements climatiques et sur cette thématique, deux axes sont généralement suivis :

- réduire les vulnérabilités face au danger
- et

- réduire l'exposition face à ce danger.

L'interpellation 09 interroge donc comment la Municipalité réduit la vulnérabilité de la population face aux fortes chaleurs.

L'interpellation 10 interroge quant à elle comment la Municipalité réduit l'exposition de certaines catégories de travailleurs aux chaleurs extrêmes.

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

2.8.5 Interpellation 10-2026 « Fortes chaleurs - quelles mesures pour les travailleurs les plus exposés ? » de Mme Céline Gandar, les Vert·e·s,

Le Président :

Formellement, nous devons aussi la développer séparément de l'interpellation 9.

Pour qu'elle soit appuyée, cinq personnes doivent la soutenir en levant leur carton orange. C'est bien le cas.

Mme Gandar voulez-vous rajouter quelque chose au sujet de cette interpellation ? Ce n'est pas le cas.

2.8.6 Interpellation 11-2026 « Moustique tigre à Pully » de Mme Line Zolliker, PS

Le Président :

A nouveau, pour que l'interpellation puisse être développée, elle doit être soutenue par au moins cinq personnes. C'est bien le cas, merci. Mme Line Zolliker vous avez la parole.

Mme Line ZOLLIKER :

Si vous avez eu l'occasion d'être un peu dehors en journée à Pully ces derniers mois, vous aurez constaté l'invasion par les moustiques tigres et le fait qu'il est malheureusement moins agréable d'être dehors actuellement.

Par cette interpellation, le groupe socialiste aimerait simplement demander à la Municipalité quelle est sa stratégie face à cette invasion. Et qu'est-ce qu'il est prévu d'entreprendre pour sensibiliser la population et l'informer de ce qu'il est possible de faire face à ces moustiques tigres. Merci d'avance pour vos réponses.

2.9 Divers

Le Président :

L'interpellation 08-2026 n'était pas une interpellation, mais un Divers, qui n'a pas besoin d'être appuyé par cinq votes.

2.9.1 Sentier de la Chandelar

M. Bertrand YERSIN

Effectivement, il ne s'agit pas d'une interpellation mais de remerciements.

Il y a quelques jours, j'ai eu le plaisir de parcourir le sentier qui longe et remonte la Chandelar par la forêt depuis le stand de Volson, et qui permet d'arriver au parking de la Chenaulaz, aux Monts-de-Pully, via ses 191 marches d'escaliers. C'est un sentier magnifique qui serpente dans les forêts de notre commune. J'aimerais par ces quelques mots adresser mes sincères remerciements aux employés du Service des forêts, pour

avoir remplacé toutes les mains courantes usagées des escaliers, ainsi que tronçonné les arbres qui étaient tombés en travers du sentier.
Merci pour leur travail efficace et de grande qualité !

M. Robin CARNELLO, Municipal, demande la parole :

Je remercie M. Yersin pour ces mots et les félicitations adressées aux équipes des forêts en charge de l'entretien. Je ne manquerai pas de leur transmettre ces remerciements, je suis certain que ceci leur fera plaisir et que leur travail soit ainsi reconnu et apprécié.

Je profite de la branche qui m'est tendue pour vous annoncer l'organisation d'une visite en forêt par notre chef d'exploitation forestier-bûcheron. L'idée est de faire un petit parcours à pied pour vous permettre de découvrir concrètement le travail de nos équipes, l'entretien de nos forêts et les enjeux qui les occupent au quotidien. Une invitation vous parviendra prochainement et j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à pouvoir venir découvrir les forêts directement sur le terrain cet automne.

2.9.2 Ecriture inclusive dans un document de la ville de Pully

M. Olivier BURNET

C'est une question au sens de l'art. 71 du règlement de notre Conseil que j'aimerais poser, une question certes un peu taquine, mais qui mérite, me semble-t-il une question sur le fond.

Lors de notre séance du conseil communal du 24 juin dernier, nous avons trouvé sur nos tables un document émanant de la ville de Pully, intitulé « Centre de Pully - Développement et opportunités ». Quelle n'a pas été ma surprise de constater que l'écriture inclusive était régulièrement utilisée, alors même que rien ne le justifiait. Je sais, cela ne plaît pas à une partie de l'hémicycle, mais ce n'est pas grave, je poursuis quand même. On trouve des piétons, piétonnes, habitants, habitantes, usagers, usagères, installé-es, présent-es, etc. vous m'avez compris.

A cet égard, je me réfère au postulat 04/2022, qui avait été pris en considération et plus particulièrement à la réponse municipale du 23 novembre 2022. Il en était résulté une décision municipale, consistant à modifier une directive interne, en ce sens que le langage épïcène est fortement encouragé, tandis qu'il faut manifestement éviter l'écriture inclusive, qui est d'ailleurs qualifiée de solutions de « dernier recours ». En d'autres termes, elle n'est tolérée que lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

Au vu de cette situation, j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Pourquoi l'ancienne Municipalité n'a-t-elle pas respecté ses propres directives ?
- 2) Le responsable de la publication du fascicule précité était-il au courant de la directive ?
- 3) Dans l'affirmative, pourquoi ne l'a-t-il pas respectée ?
- 4) Dans la négative, son attention a-t-elle été attirée sur la nécessité de respecter les directives et celles concernant le problème soulevé en particulier ?
- 5) La nouvelle Municipalité, même si je suis certain de la réponse, entend-elle à l'avenir veiller au respect des directives en général, plus particulièrement au respect de celles évoquées plus avant ?

Mme Nathalie JAQUEROD, Syndique, demande la parole :

Je remercie M. Burnet, de m'avoir transmis sa question avant la séance.

La directive de la Municipalité en matière de communication, c'est son nom, « Communication vis-à-vis de l'extérieur » précise effectivement clairement que le langage épïcène doit être privilégié et que l'écriture inclusive ne doit être utilisée qu'en dernier recours, lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

Et j'aimerais rassurer M. le Conseiller Burnet, que la directive en question a été publiée sur le site intranet, qu'elle est connue de tous les services de la ville, dont ceux qui ont rédigé la brochure que vous mentionnez. Comme pour toutes ces directives, la Municipalité veille et veillera à l'application de celles-ci.

Toutefois, afin de ne pas alourdir la lecture de certains textes, elle revendique la possibilité de faire une pesée d'intérêts entre le langage épïcène, tout décliner au féminin ou au masculin et utiliser l'écriture inclusive.

2.9.3 Journée des seniors - Mercredi 7 octobre 2026 - Maison Pulliérane

M. Gérald CUCHE

Initiateur et président de la manifestation de la Journée des seniors avec le soutien logistique et financier de plusieurs communes, j'ai l'avantage de vous informer, si besoin est, que cette manifestation, qui est à la fois informative et récréative, aura lieu dans cette salle le mercredi 7 octobre prochain. C'est la troisième édition de cette journée, qui cette année rassemblera des seniors de cinq communes : Pully, Paudex, Belmont, Lutry et Bourg-en-Lavaux. Dix associations, institutions ou administrations seront présentes pour répondre à toutes les questions qui préoccupent les seniors. Elles seront présentes dans le foyer.

D'autre part, huit groupements animeront l'après-midi lors de prestations sur la scène de cette salle. Nous avons besoin de vous pour transmettre l'information. Certes, elle ne concerne pas un bon nombre d'entre vous, mais en prenant un exemplaire de ce livret, vous pouvez le transmettre à une personne de votre entourage, qui elle pourrait être intéressée. Ce livret vous le trouverez sur la banquette du vestiaire, à l'entrée de cette salle. Merci de votre attention.

2.9.4 Prise de congé - Démission du Conseil communal

Mme Karine HIRSCH-LORENEZ BLARER

Je suis au regret d'avoir dû déposer ma démission du Conseil communal et de participer ainsi ce soir à ma dernière séance en tant que conseillère communale de Pully.

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du Conseil communal pour les échanges fructueux. Les chefs et présidents de groupes pour leur engagement, ainsi que tous les différents présidents et présidentes du Conseil communal. C'est un engagement pour la collectivité considérable, nécessaire et apprécié.

Même si plusieurs points qui me tenaient à cœur ont été résolus, des dossiers capitaux pour la commune de Pully et ses habitants doivent encore être traités :

- Le classement de certains bâtiments, notamment les bâtiments mal isolés et esthétiquement dérangeants ;
- L'absence de places de garde pour les parents pulliérans qui travaillent ;
- Le partage de l'espace entre les piétons et les vélos ;
- La protection et la conservation des arbres majestueux, qui doit être améliorée ;
- La cour d'école du collège principal, sans vélos et sans voitures, afin que les enfants puissent jouer au ballon ;
- Une répartition équitable des frais et des investissements avec les communes avoisinantes, qui profitent des nombreuses infrastructures pulliérane.

Je constate que les débats au sein du Conseil communal ont gagné en sérénité, j'espère que tous les conseillers communaux respecteront ainsi leur serment durant cette législature. La démocratie est un bien précieux. Votre devoir à toutes et à tous est de la protéger.

C'est ainsi avec beaucoup d'espoir pour la Commune de Pully, que je quitte ainsi le Conseil communal.

C'est avec beaucoup de gratitude que j'ai pu participer pendant quelques années à la vie politique communale et je remercie les différents membres pour cette riche expérience.

(Applaudissements)

Le Président :

C'était la communication que je souhaitais faire aussi, mais après l'ordre du jour a avancé.

En date du 25 septembre dernier, Mme Medana et moi-même avons reçu la lettre de démission de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer.

Mme la Conseillère vous y annonciez votre déménagement pour le mois d'octobre. Vous avez été membre de notre Assemblée lors de la dernière législature et pour le début de celle-ci. Vous avez été notamment membre de la Commission de gestion et vous vous êtes particulièrement investie dans les questions scolaires et pour la jeunesse.

Au nom de toute l'Assemblée, je vous remercie pour votre engagement auprès de la collectivité et vous souhaite plein succès pour la suite et si vous rejoignez un jour les rangs du Conseil communal de Lausanne, je vous souhaite beaucoup de courage au sein de Lausanne la Rouge, merci encore et tous mes vœux de réussite vous accompagnent.

(Applaudissements)

Mesdames et messieurs, pour la forme, j'ai beaucoup de plaisir à vous annoncer qu'il est 21h58, nous avons donc réussi à faire une séance de moins de deux heures.

Je vous remercie pour la qualité des débats, je lève la séance et je vous rappelle qu'un apéritif vous attend au Foyer et nous reverrons le 28 octobre prochain à 20h00.

Belle suite de soirée.

Le président :

La secrétaire

Yassin Nour

Francine Medana